

Compte rendu de la séance publique du Conseil Municipal de Luc Sur Aude

Séance du 16 décembre 2010

Étaient présents:

Mr Jean Claude Pons, Maire
Mr Parfait Moreno
Mr Didier Algans
Mr Thierry Peres
Mme Najat Garcia
Mme Heather Falconner
Mme Patricia Reinhold Von Essen

Étaient excusés:

Rose Marie Roques
Mr Michel Cuguillère

Absent

Frédéric Rigail

Un secrétaire est nommé, Patricia Reinhold von Essen , Jean Claude Pons déclare que la séance peut commencer et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

Achat Maison Delmas

PLU

Questions diverses

1/Achat Maison Delmas

1/Suite à l'évaluation par les Domaines de la valeur des habitations de la Maison Delmas, il serait nécessaire d'inclure dans l'achat 378 m² de terrains adjacents afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge sous forme de portage des investissements par l'EPFR.

Après délibération le Conseil municipal vote 6 pour et 1 abstention pour inclure les terrains supplémentaires et signer la convention afférente.

2/ Accès à la maison. La cuve qui se trouve en angle de rue et qui empêche l'accès à la maison appartient à la famille Garrigues. Mr Garrigues accepterait la démolition de la cuve en échange de la cession de terrain d'une bande de 3m de large sur 10m environ à l'arrière de son habitation qui lui permettrait d'ouvrir des fenêtres sur cette façade.

Après délibération le Conseil municipal vote 7 par voix pour sur la cession d'une bande de 3m de large à Mr Garrigues.

3/ le centre de formation de BATIPÔLE, recherche des chantiers écoles. Il serait intéressant, selon leurs conditions, de travailler avec eux compte tenu de l'importance des travaux à faire. Le Conseil décide à l'unanimité de retenir cette possibilité, sous réserve d'une étude des conditions techniques et juridiques.

4/Le Maire est chargé de rechercher les subventions auprès des administrations, organismes et collectivités susceptibles de participer au financement de cette opération.

2/PLU

Questions en suspens

Constructibilité des terrains situés dans la zone instable de fontaine de Constance : après un débat sur les résultats de l'étude technique ECEP attirant l'attention sur le risque de stabilité de ces terrains, le Conseil estime que compte tenu de l'enclavement de ces 2 parcelles dans les terrains déjà urbanisés, et compte tenu que ces terrains ne présentent pas un caractère pentu mettant d'éventuelles constructions en danger, le Conseil municipal vote par 5 voix pour de laisser ces terrains constructibles, contre 1 et avec 1 abstention.

Concernant le lot AUb3 la Carairado le conseil estime à l'unanimité que le lot constructible doit être traité dans son ensemble dans le schéma d'orientation, nonobstant les bâtiments déjà présents sur les parcelles.

Approbation du plan local d'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L330-2, L123-6, L123-13 et L123-24

Considérant les divers rapports remis par le bureau d'étude ECEP,

Considérant les diverses réunions publiques tenues les 4 septembre 2008 (lancement), 19/10/2009 et 3 mai 2010 qui ont réuni à chaque fois 20 à 25% de la population, la mise à disposition à l'intention de la population des documents de travail élaborés par le bureau d'étude, les rencontres particulières que la Maire a eu avec tous ceux qui ont souhaité s'entretenir du PLU, les courriers reçus relatifs au PLU et émanant des habitants, le cahier mis à disposition des tous ceux qui souhaitaient faire des observations,

Considérant les nombreuses réunions tenues soit durant les conseils municipaux (13/11/2008, 17/2/2009, 7/9/2010, soit en réunion de travail du conseil municipal(15/6/2009,16/9/2009, 14/9/2010)

Considérant l'approbation du PADD intervenu lors des votes des 25 et 3 juin 2010 en séance du Conseil municipal,

Considérant les 2 réunions avec les personnes publiques associées tenues les 15/10/2010 et 30/11/2010

Après en avoir délibéré,

1/considère que la population a été correctement informé lors des réunions publiques ou rencontres privées, que les documents ont été porté à sa connaissance durant les permanences de la Mairie et que les conditions d'un débat démocratique ont été réunies,

2/approuve à l'unanimité les documents suivants selon leur version disponible ce jour :

rapport de présentation, document d'orientation, zonage et règlement, annexes techniques.

3/QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative : le Conseil décide de débiter de 800€ le compte 203177 au profit du compte 203178.

Convention CDG : le conseil approuve le projet de délibération donnant mandat au CDG pour la renégociation d'un contrat décès pour le personnel communal sous gestion du CDG.

Fin de la séance à 00h20

Le Maire, Jean Claude Pons